

# CHSCT-Ministériel du 26 MAI 2020

## DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la ministre de la justice,  
Madame la secrétaire générale,  
Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvions commencer cette instance sans mettre en avant l'abnégation et le courage des personnels mobilisés pendant cette période de crise, que ce soit en présentiel ou en télétravail. Les agents de ce ministère ont su répondre présents pour que le service public justice continue de fonctionner même parfois au détriment de leur santé et celle de leurs proches. Souvenez-vous des difficultés d'organisation, des graves incidents ou de l'absence des moyens de protection qui ont rythmé **la gestion dès le début de la crise !**

**A défaut de les avoir protégés correctement, l'Union FO Justice vous demande une gratification dans un délai raisonnable pour leur dévouement exemplaire ; l'Union FO Justice sollicite au regard de votre fonction de ministre de la Justice, d'agir en leur faveur.**

Le 20 avril dernier, l'Union FO Justice vous demandait de soumettre au vote un avis sur l'élaboration des plans de déconfinement intégrant les risques professionnels identifiés pour la santé et la sécurité des personnels. En violation des dispositions législatives et réglementaires, vous avez refusé unilatéralement de le soumettre en discussion et au vote, **au détriment du rôle de cette instance de dialogue social.**

Nous vous rappelons que « Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité ».

**Ne vous étonnez pas, Madame la Ministre, de l'absence du soutien de l'Union FO Justice pour transformer ce CHSCT-M en chambre d'enregistrement.**

Il a fallu également que l'ensemble des organisations syndicales représentatives vous formule la demande d'une nouvelle plénière extraordinaire sur les mesures et consignes liées au déconfinement pour que cette dernière ait lieu.

Certaines décisions vont dans le bon sens, comme la généralisation du port du masque, la mise à disposition de gel hydroalcoolique ou encore la mise en place de campagne de dépistage sur les structures dont des cas « CoVid » sont confirmés.

Il n'en demeure pas moins, que l'Union FO Justice exige le déploiement à court terme de l'ensemble des mesures énumérées dans le mémento des opérations liées à la réoccupation des locaux. **Nous saluons la rédaction de ce document si essentiel pour l'adoption de bons réflexes professionnels.**

Nous souhaiterions connaître le rôle tenu par les médecins de prévention dans les élaborations des Plans de Continuité d'Activité (PCA) et dans les Plans de Reprise d'Activité (PRA). Compte tenu de la pénurie de ces acteurs de la prévention, l'**Union FO Justice** réitère sa demande de liste actualisée des médecins de prévention par département.

Comment comptez-vous accompagner le retour des activités culturelles exigé par la décision du conseil d'état au sein de nos établissements ?

Pourquoi avoir autorisé l'ouverture généralisée des parloirs sans avoir harmonisé les mesures de protection nationalement ? ***En termes de pilotage notamment sur les dispositifs de séparation, on pourrait faire mieux !***

Une réflexion globale doit être menée sur les aménagements à apporter à nos structures : ouvertures de portes sans contact, installation de distributeurs de gel hydroalcoolique, gestion des différents flux d'usagers du bâtiment, réorganisation des services et des espaces de travail, l'amplification des possibilités de télétravail. ***Rien ne doit être négligé, la crise sanitaire n'étant pas encore terminée.***

L'**Union FO Justice** demande que ce nouveau risque figure dans les **Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** ainsi que les actions de prévention y afférentes.

Il est indispensable que la **formation professionnelle** puisse permettre d'intégrer le risque sanitaire dans la pratique des gestes professionnels.

L'**Union FO Justice** exige de nouveau qu'un avis soit rendu par ce CHSCT-M sur la **dotations de moyens de protection supplémentaires** pour les personnels qui sont en contact direct par les cas de CoVid-19 suspectés ou confirmés. La mise à disposition de sur-blouses, de sur-chaussures ou encore de lunettes de protection sont indispensables pour que ces agents puissent exercer en sécurité.

L'**Union FO Justice** demande également qu'un **audit externe soit mené à moyen terme pour évaluer le niveau de mise en œuvre des mesures figurant dans ce mémento du ministre. Le ministre doit s'engager impérativement sur ce point.**

**Nous renouvelons également notre demande de reconnaissance en maladie professionnelle des agents ayant été atteints par le CoVid-19.**

Il ne faut surtout pas négliger les risques de burn-out et de stress que peut engendrer la surcharge de travail liée notamment au confinement. Il est de notre devoir de veiller à ce que les conditions de travail des agents ne se dégradent pas dans le cadre de la reprise d'activité.

Fait à Draveil, le 25 mai 2020  
Les Représentants CHSCTM de l'**Union FO Justice**